

Deuxièmement, nous devons discuter d'autres clauses du bill, que vous les approuviez ou que vous les rejetiez. Troisièmement, le ministère doit bénéficier du jugement collectif du présent Comité de façon que, quand vous présenterez votre rapport, monsieur le président, le gouvernement puisse connaître l'avis du Comité avant de conférer avec les provinces. Cette mesure ne devrait pas revêtir un caractère politique. Elle ne devrait certainement pas constituer une mesure du parti libéral, du parti conservateur, du C.C.F., ou du parti créditiste; il faut que ce soit une mesure née de la sagesse collective de tous les partis. Les provinces sont très bien traitées dans cette mesure. Elles vous communiqueront leurs vues à brève échéance, et quelques-unes d'entre elles souscriront aux propositions, mais nous voulons que toutes s'y rallient.

M. McCANN: Elles sont maintenant au courant de toutes les propositions formulées.

L'hon. M. MACKENZIE: Notre rapport une fois présenté, elles peuvent critiquer n'importe quelle des clauses de ce bill, et nous tenterons de faire autant que possible droit à leurs demandes afin d'interpréter l'opinion collective canadienne à ce sujet, car il ne peut exister de véritable loi d'assurance-santé au Canada sans l'appui de l'opinion collective nationale. Or, je vous demande ceci: ne laissez pas vos scrupules en ce qui concerne la nécessité immédiate d'une conférence fédérale-provinciale compromettre le progrès de cette mesure. Ce projet comporte beaucoup de travail; nous pouvons accomplir ce travail ici même, puis transmettre nos propositions à la conférence, où elles seront probablement modifiées de nouveau. Je crois que c'est la façon logique de procéder. Je travaille à la mise en œuvre de cette mesure depuis trois ans déjà, et j'ai dû surmonter bien des obstacles. Par contre, j'ai reçu de précieux encouragements de la part de certaines personnes qui, ordinairement, seraient peut-être censées combattre la mesure.

M. KINLEY: Je ne doute pas que nous aurons une conférence avec les autorités provinciales en temps et lieu. Je crois qu'elles savent ce qui se fait actuellement. Elles reçoivent nos rapports et des experts les étudient. Mais il a été suggéré à notre dernière séance que la formule relative aux paiements était quelque peu compliquée, et que nous devrions inviter le comité des finances à venir l'expliquer. Le temps passe, et il me semble que nous devrions entendre ces explications. Ce comité des finances a été convoqué ici pour nous expliquer comment il a conçu la formule pour procurer les sommes requises.

L'hon. M. BRUCE: J'admets volontiers plusieurs des observations du ministre, mais il n'y a pas que je sache de "politique" au sein de ce Comité...

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'ai certainement pas donné à entendre qu'il en était question.

L'hon. M. BRUCE: Je suis ici simplement pour contribuer, avec le peu de connaissances que je possède sur les questions médicales, à l'étude d'un bill qui, je pense, servira l'intérêt général du peuple canadien, mais j'ai toujours eu l'impression que la question de la santé relevait dans une grande mesure de la juridiction des gouvernements provinciaux. Puisqu'il en est ainsi, est-il raisonnable et convenable que nous siégions ici comme comité de la Chambre des communes pour étudier un bill pendant une si longue période sans procurer aux représentants des provinces l'occasion d'étudier, de concert avec les autorités fédérales, les obligations financières de ce bill qui pèseront lourdement sur les provinces si elles entendent en appliquer les dispositions. Selon moi, cela ne retarderait pas l'adoption de ce bill. Je crois que nous mettons la charrue devant les bœufs. Mais s'il est impossible d'organiser une conférence fédérale-provinciale à l'heure actuelle en raison du surcroît de travail imposé au gouvernement fédéral, nous devons alors continuer l'étude de ce bill.